

Des propositions positives pour simplifier et sécuriser le développement de l'intéressement

Publié le 12 juin 2019

A l'occasion de la remise au ministre de l'Economie et des Finances du rapport sur l'intéressement et la participation par Thibault Lanxade et François Perret, le Medef salue des propositions qui vont dans le sens du soutien à un meilleur partage de la valeur ajoutée, en particulier au sein des TPE et PME.

Il accueille positivement les mesures de simplification et d'accompagnement présentées par le rapport afin de faciliter la diffusion de l'épargne salariale au sein des entreprises de moins de 50 salariés.

Il s'agit notamment de la possibilité de mettre en place plus facilement un accord d'intéressement et de pouvoir le modifier en cas de changements mineurs par décision unilatérale.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, le Medef souscrit à la dégressivité du forfait social selon la taille de l'entreprise mais rappelle que l'objectif serait à terme sa suppression totale afin d'encourager fortement l'intéressement.

Ces améliorations s'inscrivent dans une volonté de donner plus de pouvoir d'achat aux salariés. A cet égard, la prime exceptionnelle a permis de distribuer 2,2 milliards d'euros à 5,5 millions de salariés. Le Medef plaide pour l'intégration de cette prime sous la forme d'un intéressement simplifié, tel que recommandé par Thibault Lanxade et François Perret.